

**« Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse. » Nelson MANDELA**

## **Comité Technique Central du 5 décembre 2013**

### **Du RIFIFI à la Tour, le nouveau pouvoir se met en place :**

Le DG présente pour information, sans possibilité de vote, une note de service sur l'évolution de l'organisation du siège. Nous comprenons l'inquiétude des collègues de la DG car la mise en place du nouveau pouvoir impactera fortement leur vie professionnelle (cf. motion du CT siège relue en séance). Mais contrairement à ce qu'affirme notre DG, cela est bien l'acte 1 de l'évolution de l'organisation. Pour nous cela donne le signal de départ aux directeurs centraux pour peser sur le dossier afin d'obtenir un schéma d'organisation qui conforte leur pouvoir personnel. Nous notons aussi l'antagonisme de forme, le SNUPFEN part de la base : le métier de forestier et la définition de nos missions pour élaborer notre projet. Le DG part de la « direction parisienne » pour mettre en place une organisation qui soit cohérente de « haut en bas », l'organisation et les priorisations en matière de missions feront office d'huile dans les rouages.

Déclaration SNUPFEN lue au CTC du 6/6/2013

En page deux du projet de NDS vous annoncez que l'évolution détaillée de l'organisation de la DG devra s'articuler avec le futur schéma directeur d'organisation. Or, par la présente vous figez la situation et anticipez sur les résultats de ce qui devient de ce fait une pseudo négociation voire un jeu de dupe.

Nous vous rappelons aussi la réaction des personnels locaux exprimée sous forme d'une motion intersyndicale.

CGT-Forêts      SNPA-FO      SNUPFEN-Solidaires

#### **COMITE TECHNIQUE SIEGE DE CE JOUR**

*Les organisations syndicales CGT-Forêt, SNPA-FO et SNUPFEN-Solidaires ne siègent pas au Comité technique Siège de ce jour.*

*Il était prévu à l'ordre du jour un vote sur le projet d'instruction de réorganisation du Siège.*

*Elles refusent la précipitation avec laquelle la Direction générale souhaite imposer la mise en place de cette première étape d'une nouvelle organisation et l'absence de visibilité sur l'évolution des effectifs et leur répartition.*

*Elles rappellent que la résolution du Conseil d'Administration du 27 juin 2013 n'oblige nullement la réorganisation ni cette précipitation.*

*Elles dénoncent une consultation des organisations syndicales (publiques et privées) lors d'une réunion informelle deux jours avant l'instance officielle du CTS sur un projet qui ne pouvait plus être modifié.*

*Ce projet doit être envisagé de manière globale, tenir compte de la réflexion en cours sur l'organisation générale de l'établissement, d'une analyse préalable des charges de travail des personnels basée sur une méthodologie toujours inconnue à ce jour, et de la répartition des missions.*

*Cette réflexion doit également être conduite en parallèle avec l'expertise demandée au CHSCT-Siège sur les conséquences de cette réorganisation.*

*Le projet d'organisation devra être présenté dans le cadre d'une instruction générale détaillée avec l'ensemble des missions des départements.*

*Elles condamnent le plan national de suppression des postes.*

Paris le 29 novembre 2013

***Nous exprimons notre solidarité avec nos camarades et vous demandons un moratoire sur ce sujet, qui ne devrait être repris qu'une fois les résultats des négociations connus.***

En toute logique nous réclamons un moratoire sur le sujet au travers d'une motion conjointe avec la CGT, elle est votée à l'unanimité moins une abstention (CGC). Pour nous, un schéma complet d'organisation de l'ONF serait présenté à la fin des négociations sur l'évolution de l'organisation, celui-ci comprendrait une organisation de la direction en phase avec les résultats des négociations.

FO intervient pour demander un vote sur la NDS.

Le DG ne tient pas compte de notre intervention, il convoque un CTC extraordinaire où aura lieu le vote, avec deux dates : une pour le CTC initial qui risque de ne pas avoir le quorum ou voir un vote unanime contre, **une autre pour le passage en force.**

## Suivi des dossiers en cours

### Parc National Forestier de Plaine

Le nouveau directeur du Groupement d'Intérêt public (GIP) ayant pour mission la création du Parc National est M. Parmentier qui vient du Parc National du Mercantour et a passé plus de vingt ans de sa carrière à l'ONF. Il remplace M. Gallemand nommé DT Lorraine.

Aujourd'hui il n'y a aucun pilotage, aucune politique ONF clairement affichée. Pour le SNUPFEN il est très important que sur les aspects techniques l'ONF participe pleinement à la création du parc, ce qui implique la nécessité de dégager du temps pour les personnels qui seront amenés à travailler sur le projet de PN.

Aux questions du SNUPFEN Solidaires, M. Viné répond qu'une convention est en cours de rédaction entre le GIP et l'ONF. Convention qui déterminera l'investissement de l'ONF tant sur l'aspect financier que sur l'aspect technique. L'ONF a réaffirmé sa volonté de prendre la direction du nouveau parc, ce que souhaite aussi le SNUPFEN, cependant, les problèmes législatifs ne sont pas encore réglés.

### Enquête sur l'application de la Nds 12 T 338 :

Cette note de service est issue des négociations de 2011. Elle présente les missions des triages et des UT. Dès la signature du protocole, le SNUPFEN a demandé que cette note soit déployée sur le terrain. Le constat désabusé que nous faisons est que les DT/R n'ont eu aucun scrupule à désavouer le Directeur Général en refusant pour certains d'appliquer et le protocole, et la note de service nationale.

Le Directeur général a demandé aux DT et DR de travailler avec les représentants syndicaux pour évaluer conjointement le degré d'application de cette note sur leur territoire. La commande semblait claire, mais encore une fois le message est brouillé entre la DG et les directeurs territoriaux ou régionaux et certains s'amuse à retravailler la note de service. Le SNUPFEN intervient pour que l'analyse soit faite sérieusement et que les DT arrêtent de faire n'importe quoi.

## Point sur les suites de l'audit socio organisationnel

Le Directeur général fait le point des réunions consécutives au protocole issu des négociations post ASO. Il a souhaité inviter l'ensemble des organisations syndicales au suivi de ce protocole. N'ayant pas signé ce protocole le SNUPFEN précise qu'il est cohérent et qu'il ne participera pas à un comité de suivi pour un protocole qu'il n'a pas approuvé.

Nous rappelons que seuls la CGC et le SNTF FO chez les personnels fonctionnaires ont émis le souhait de signer ce protocole. Représentant moins de 20%, le texte n'a donc pas été approuvé. Il l'a par contre été chez les personnels de droit privé. Aujourd'hui CGC, SNTF FO et SNPA FO ont souhaité participer au comité de suivi de ce protocole.

## Information sur l'utilisation des retours catégoriels en 2013 et en 2014

Le retour catégoriel versus ONF est un dispositif qui reverse aux personnels la moitié de l'argent économisé avec les suppressions de postes. Nous avons déclaré :

*« Pour le SNUPFEN, il n'y a aucune fierté à parler du retour catégoriel : nous aurions préféré le maintien de l'emploi. Nous demandons un chiffrage du passage en B de l'ensemble des adjoints administratifs. Pour nous, il s'agit de la mesure catégorielle la plus légitime et la plus urgente. »*

Grâce à d'habiles manœuvres de calendrier le retour catégoriel pour 2013 a été proche de 0.

## Projet de règlement intérieur de la commission syndicale prévue dans le plan ASO

Le SNUPFEN Solidaires rappelle sa revendication de mettre en place des Comités Techniques Locaux au niveau des agences ce qui permettrait d'avoir une véritable assise légale aux réunions avec la direction. Le projet de règlement intérieur qui nous est présenté soulève beaucoup de questions que la Direction a notées et la note sera représentée au CTC ultérieurement.

## Présentation de la nouvelle charte graphique

La directrice de la communication vient présenter au CTC la nouvelle charte graphique, plus simple et épurée, pour toutes les publications. Cet intermède inutile sur le choix de la couleur de la moquette nous a permis de renouer avec notre bon vieux rire gaulois et aux pitreries qui vont avec.

## Formation professionnelle

L'ONF est un établissement qui gère un espace naturel, la forêt. La politique de formation reflète normalement la vocation de l'établissement. A la lecture du plan de formation 2014 comme ceux des années précédentes, le SNUPFEN vous confirme que l'ONF est aujourd'hui une entreprise informatique car plus de la moitié du financement des formations vont à l'informatique.

### Point sur l'avancement des négociations relatives au nouveau schéma d'organisation de l'ONF

**Le SNUPFEN a suspendu sa participation aux négociations. Nous travaillons à l'élaboration d'un projet global contenant des propositions concrètes pour ce qui est de la rédaction du futur schéma d'organisation demandé par le CA. Pour nous, il devra servir de base aux prochaines discussions, nous le remettrons aux administrateurs du CA le 11 décembre. Ensuite nous jugerons de la volonté du DG de réellement prendre en compte les aspirations des personnels.**

## Cadres Techniques

Le SNUPFEN propose la motion suivante au vote :

*« Vu l'analyse partagée unanimement sur l'avenir du corps des CATE au CTC du 24 octobre 2013.  
Le CTC se prononce aujourd'hui pour l'extinction de ce corps, et l'intégration de l'ensemble des CATE dans le corps des IAE. La direction de l'ONF devra étudier immédiatement les possibilités techniques de cette intégration. »*

Résultat des votes : **Abstention** 2 FO (SNTF et SNPA) et EFA –CGC - **Pour** les autres syndicats

Le décret sur l'intégration de la NBI et la création d'un 13eme échelon sera soumis aux tutelles dès décembre ; pour le 13ème échelon le passage ne sera pas immédiat mais s'étalera sur quatre ans, pour ceux qui satisferont aux conditions d'ancienneté.

## Armement

M. Mathiot (Chef du département du Droit Social) est venu nous présenter les modifications législatives en termes de classification des armes. Pour nous ce sera arme de poing ou d'épaule et gaz lacrymogène (les matraques et « tonfa » sont interdits).

## Point divers

### Concours de dé-précarisation des adjoints administratifs

Pour le SNUPFEN, il est **inadmissible** que la note de service sur le calendrier et les modalités de l'examen professionnel n°13-PF-186 soit datée du 22 novembre 2013 pour une date de clôture des inscriptions au 29 novembre y compris le dépôt du dossier RAEP (ça s'écrit sur un mouchoir en papier sur un coin de table un tel dossier, tout le monde le sait), et ne soit pas fournie sur version papier pour des épreuves à partir du 9 décembre !

Silence gêné du DRH ...

### Embauche de retraités

Nous avons appris que l'ONF fait appel à des personnels retraités, pour le SNUPFEN nous aurions préféré des embauches de nouveaux personnels. Réponse de la DG c'est un tuilage ; pour nous c'est un aveu d'incurie, car le tuilage aurait dû être fait avant le départ en retraite des titulaires.

Nous demandons un point sur cette situation.

### Concours d'attachés de l'administration

Nous réclamons l'ouverture d'un concours interne pour accéder au grade d'attaché d'administration cette disposition existe, elle doit être mise en œuvre.